Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 19

Artikel: De l'utilité des poires
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210400

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dre, lui succéda comme duc de Souabe en 949 ; mais, s'étant révolté contre l'autorité paternelle en 953, il fut destitué l'année suivante et mourut, peut-être empoisonné, en 957, près de Novarre.

» La duchesse Régilinda mourut à Ufenau, le 28 septembre 958. Pour obéir à ses dernières volontés, ses restes mortels furent transportés près de son fils, à Einsiedeln, où elle s'était fait bâtir dans ce but une chapelle.

» Aldaric lui survécut quelques années et fut enterré à Ufenau même. On y voit encore son tombeau, au-dessus duquel s'élève une pittoresque église romane. Edifice et sarcophage ont été soigneusement restaurés ; une ancienne peinture murale, représentant la duchesse Régilinda déjà vieille et portant une longue robe verte, a été soigneusement préservée d'une restauration impossible. Elle tient dans sa main le modèle de l'église actuelle. A quelques pas, s'élève l'assez vaste hermitage où la tradition veut que la reine et peut-être plus tard St-Aldaric, aient vécu ; celui-ci fut canonisé après sa mort, et son nom est encore en usage dans les Petits-Cantons.

» La reine Berthe eut donc pour père un croisé ; pour mère, une femme que sa piété et sa bonté ont fait bénir partout où elle vécut. Aldaric, son frère, passa sa vie entière dans la retraite, comme ermite ou moine dans un couvent. La fille de Berthe, Adélaïde, après une vie plus mouvementée que le roman le plus fertile en invraisemblances, devint reine d'Allemagne, et fut, elle aussi, mise au rang des saints.

Un proverbe vaudois, souvent employé dans les campagnes, m'est revenu à l'esprit en lisant l'histoire de Régilinda, de Berthe et d'Adélaïde :

« De bon plant, plante ta vigne ;
Debonne mère prends la fille. »

Un vin talentueux. — Jules Besançon, le satirique auteur de *Monsieur Coquemolle* et du *Veau d'Or*, se trouvait dans une auberge d'Echallens, sur le Talent, avec un de ses amis. On leur servit un crû qui lui fit faire la grimace : « Hum ! dit-il, voilà un vin qui a plus de talent que d'esprit. »

Une fausse énigme.

Vous vous souvenez de cette énigme posée, il y a plus d'un an, par le *Conteur* et dont on eut tant de peine à trouver la solution :

Je suis tout... et je ne suis rien ;
Je fais le mal, je fais le bien ;
J'obéis toujours quand j'ordonne ;
Je reçois moins que je ne donne ;
En mon nom, on me fait la loi,
Et quand je frappe, c'est sur moi.

Eh bien, ce sixain date de 1793 et son auteur est le célèbre chevalier Champcenetz, journaliste. C'est dans la bouche du *peuple* qu'il mettait les paroles ci-dessus.

Ce n'était donc pas à proprement parler une énigme, encore que la forme pût prêter à l'équivoque. Peut-être est-ce pour cela que l'on fut si longtemps à en chercher le mot.

De l'utilité des poires. — Mme X., avec ses neuf filles, fait l'étonnement et l'admiration de son voisinage.

— Comment donc, lui demandait-on l'autre jour, vous arrangez-vous pour qu'aucune de vos enfants ne demeure oisive ?

— C'est bien simple. Tenez, un exemple : ma fille aînée, qui est jardinière, m'apporte des poires de son verger ; la seconde en fait une peinture ; la troisième les modèle dans de la cire ; la quatrième les prend comme motif d'une broderie ; elles inspirent à la cinquième une poésie et à la sixième une composition en allemand ou en anglais ; enfin la septième, qui est étudiante en médecine, nous les prescrit pour notre dessert.

THÉATRE NATIONAL

« Tell ».

A la fin du mois, on va jouer au théâtre de Mézières le « Tell » de René Morax, avec musique de Gustave Doret. Une pièce suisse par excellence, œuvre de trois Vaudois, car M. Jean Morax en a peint les décors et dessiné les costumes.

Dans les *Cahiers vaudois*, où va être publiée cette pièce, elle sera précédée d'une préface de René Morax, dont voici quelques extraits :

« Il n'est pas de mythe plus connu que celui de Tell. Le symbole d'une idée est en même temps celui d'une nation. La Suisse qui le créa en a fait son plus beau titre de gloire.

» C'est un dessin téméraire que de le restaurer à la scène. Les générations ont entouré de leur vénération cet enfant de la victoire. On chanta Tell après Sempach. Au lendemain des guerres de Bourgogne, les chroniqueurs relatent son geste héroïque dans le récit des origines. Après le chant de Melchior Russ, de Lucerne, le Livre Blanc, cette relique du quinzième siècle que gardent les archives de Sarnen, fixe le récit populaire. Pettermann Etterlin, greffier de la ville de Lucerne, le reprend après lui dans son beau livre imprimé à Bâle en 1507. Dès lors, on chante, on joue l'histoire de Tell. Le « Jeu d'Uri », composé vers 1513, met en scènes les épisodes déjà classiques du chapeau, de la pomme, du chemin creux et du Rütli. Vingt ans plus tard, Jacob Ruff, secrétaire de la ville de Zurich, donnera au drame de plus amples développements. Des chapelles s'élèvent aux lieux consacrés, et dans ce pays de tireurs renommés, Tell devient une sorte de saint et de patron local.

» L'esprit critique du dix-huitième siècle a mis en doute la longue tradition populaire. En lui refusant l'authenticité de l'anecdote, la science a dégagé la vérité humaine et éternelle de l'acte symbolique. Tell a vécu dans le cœur même de son peuple, il en est comme l'émanation et il suffit de revoir son pays tragique pour savoir quelles fortes racines il a poussées dans cette terre.

» Au temps même où les historiens refusaient à Tell son droit à l'existence, les artistes et les lettrés lui en créaient un nouveau par les drames et les poèmes de valeur inégale. L'helvétisme trouvait en lui un de ses héros.

» Schiller, le poète de « Wilhelm Tell », dans ce drame généreux où la Suisse s'est reconnue, arrêta les grands traits de la légende et de ses personnages. Il eut pour guide le récit détaillé de Jean de Muller, le dernier et le plus ingénieux des chroniqueurs suisses. Après le génie allemand, le génie italien de Rossini devait accommoder à la mode romantique un Guillaume Tell à pourpoint et à fioritures. »

Ici, René Morax dit comment l'idée lui vint, ainsi qu'à ses amis Baud-Bovy et Gustave Doret, d'écrire sur ce sujet un drame lyrique. Puis ils renoncèrent à cette amicale collaboration, résolus toutefois, personnellement, à ne pas abandonner l'idée.

« M'inspirant du théâtre antique, je donnai à mon ouvrage la forme du drame avec chœurs. Elle justifie l'intervention de la musique et l'action unanime de la foule. La simplicité du sujet, le caractère des personnages, le rôle du peuple dans cette tragédie nationale, motivaient la forme et le style que j'ai adoptés. Ils s'accordaient avec les dispositions spéciales du théâtre du Jorat, pour qui ce drame fut écrit.

» Nous avons suivi de près la tradition populaire et nous en avons modifié le moins possible les éléments positifs. On pourra me reprocher d'avoir supprimé la courageuse épouse de Stauffacher, que louent les plus anciennes chroniques, et d'avoir placé sur le lac d'Uri, et non plus au chemin creux, le meurtre de Gessler. Cette version n'est pas contraire à la vraisemblance ; et elle enlève à la vengeance ce caractère de préméditation et de ruse qui l'avilit. La téméraire insouciance de la jeunesse convient mieux à celui dont le nom « der Täll » a signifié le fou.

» Le contrepoids de cet individualisme, qui va jusqu'au crime, se trouve dans l'action collective des conjurés. Le serment du Rütli n'est plus le point de départ du soulèvement populaire, mais son aboutissement, l'acte par lequel une nation est fondée. Ce rythme des deux forces, l'individu et la société, si bien marqué par la tradition, me semble rétabli ainsi dans un plus harmonieux équilibre.

» Donner une forme vivante au rêve de tout un peuple est une périlleuse entreprise. Je dois à mes collaborateurs, au comité du théâtre du Jorat, à mes interprètes, la joie et l'appréhension de l'avoir tentée. » René Morax. »

EXTRAIT
DE
LA PINTE OU L'ON VA
ou le Poële à Jean-Pierre,

maître cordonnier en fait de ressemelage.

(Brochure in-8, imprimée en 1801.)

La scène se passe au canton de Vaud, dans une maison de village, à V...

SCÈNE VII

Verain, *président de la société du Poële à Jean-Pierre.*
Crotillon, *vice-président.*
Et d'autres personnages, membres du comité.
Plusieurs paysans.

Crotillon.

Citoyens, voici des frères et amis des villages que je vous amène pour fraterniser avec nous.

Verain, *aux paysans.*

Ils sont les bienvenus, faites placer nos frères des villages, on leur accorde les honneurs de la séance.

Verain *tousse et se mouche.*

Citoyens !... S'il fut jamais rien de beau dans le monde, c'est la liberté ; c'est la lumière qui éclaire le monde, c'est le soleil qui nous réchauffe ; c'est... en un mot, c'est tout... (*avec emphase*). Mais quand je dis que c'est tout, je me trompe ; j'oubliais l'*égalité*, cette autre lumière qui égalise les hommes, qui, pour satisfaire à tous leurs besoins, fait que tous les biens sont communs ; c'est là, la lumière qui a devancé le monde, qui change, qui altère...

Joseph Marubet

Oï, pardai, lé bin véré, yé na sai dé la metzance, chai bai ton rin stu outô ?

Jean-Pierre, *à Samuel.*

Va t'en demander du vin à ta comère.

Verain (*toujours avec emphase*).

Par cette explication définitive, vous savez donc, citoyens, que c'est par la liberté que nous sommes libres, et par l'égalité que nous sommes égaux, de sorte que le bien d'autrui est nous.

Jonathan Borgognon.

Mà dité vai, citoyen monsieu, escusadé se voplié ; l'on parla per tzi no dé celia égalité : m'avon promet dé mé bailli lo pra dau tzaté que totze mon pra de la Cornettaz, mété refia su cin, yavé dza tré on caro de l'adze, y a vé buta de la drudze, respétin voutro noneu ; é bin ; ne ma te pa failiu répreindré ma drudze, é reclioure l'adze. Etzo l'égalità, qué cin zique ? — Voiqu portan cin que mé areva.

Verain.

Citoyen, vous ne deviez point ôter votre fumier ni refermer l'*aye*, puisque ce pré vous convient, il est à vous. C'est là les droits de l'homme.

Jonathan Borgognon.

Vo dité bin ; ma lai mon foci ; yavé, bio dérè ; l'agean é la municipalita sé son bueta déveron mé din noutra Cuémena, ne sé pas cin que mon tant de ; tantia que lo signeu a volliû ravai son pra, é né ma fai rin zu qué la vergogna. Lé Brindzé ; vo cédé prau, lé gro Brindzé, lé dou fraré mé vézin, in on volli féré a tant à la Trapasanna qué pardai na tota buena végne ; la fallu qué lôsson basta to comin mé ; lo signeu ne loza pas bailli on carquié.

Crotillon.

Citoyen Verain, il faut dénoncer cela à la société ; il faut faire rendre justice à ces citoyens. N'est-il pas honteux que dans le siècle de la lumière et de l'égalité, des frères, des citoyens ne